Law Reform Commission of Canada

1990-91 Estimates

Part III

Expenditure Plan

90-03706/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1990

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1991-III-24
ISBN 0-660-55590-5

1990-91 Estimates

Part III

Law Reform Commission of Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to various needs of its audience.

This Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the Program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that form the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents as well as to aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 -- Part II of the Estimates 4
B. Use of 1988-89 Authorities -- Volume II of the Public Accounts 5

Section I
Program Overview

A. Plans for 1990-91 and Recent Performance 6
1. Highlights 6
2. Summary of Financial Requirements 7
B. Review of Financial Performance 8
C. Background 8
1. Introduction 8
2. Mandate 9
3. Program Objective 9
4. Program Description 9
5. Program Organization for Delivery 11
D. Planning Perspective 13
1. External Factors Influencing the Program 13
2. Initiatives 14
3. Update on Previously Reported Initiatives 15
E. Program Effectiveness 17
F. Performance Information and Resource Justification 20

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources 23
1. Financial Requirements by Object 23
2. Personnel Requirements 24
3. Net Cost of Program 25
B. Other Information -- List of Reports to Parliament 25
C. Topical Index 27

Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 -- Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1990-91 Main Estimates	1989-90 Main Estimates
	Law Reform Commission of Canada		
30	Program expenditures	4,562	4,523
(S)	Contributions to employee benefit plans	279	273
	Total Agency	4,841	4,796

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1990-91 Main Estimates
	Law Reform Commission of Canada	
30	Law Reform Commission of Canada - Program expenditures	4,562,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1990-91 Main Estimates				1989-90 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary Operating	Capital	Total	
Law Reform Commission of Canada	36	4,828	13	4,841	4,796
1989-90 Authorized person-years	37				

B. Use of 1988-89 Authorities -- Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Budgetary			
	Law Reform Commission of Canada			
30	Program expenditures	4,455,000	4,455,000	4,263,909
(S)	Contributions to employee benefit plans	262,000	271,000	271,000
	Total Program	4,717,000	4,726,000	4,534,909

Section I
Program Overview

A. Plans for 1990-91 and Recent Performance.

1. Highlights

The Law Reform Commission's highlights for 1990-91 and of recent performance are:

- to continue the comprehensive study of the Criminal Code conducted jointly with the Department of Justice and the Ministry of the Solicitor General. Topics left to be done in substantive criminal law are: sentencing, sex offences, prostitution and pornography, intellectual property, gambling and stock exchange frauds. Approximately $825,000 or 46% of the Commission's total research budget will be devoted to this study (see figure 6, page 20); in fiscal year 1988-89 the Commission published its second report (no. 31) on substantive criminal law.

- to continue research in progress for the Protection of Life Project on pressing issues raised by modern technology in the fields of medical law and environmental law. 1990-91 should see the publication of several major studies, especially on human reproductive technologies, transfer of organs and tissues, the appropriateness of the creation of a national biomedical ethics committee, and responsibility for contaminated lands. The Commission will allocate $340,000 for this project or 19% of the total research budjet (see figure 6, page 20); in 1988-89, research continued in the area of medical law (Biomedical Experimentation Involving Human Subjects, and Towards a National Committee on Medical Bioethics). Major new project initiatives were also commenced (Transfer of Organs and Tissues, Medically-Assisted Procreation, Human Dignity and Genetic Patrimony, Drug Testing on Humans). In environmental law, two projects were initiated (Environmental Law Enforcement in the 1990s and Responsibility for Contaminated Lands). Research on the issue of abortion culminated with the publication of Working Paper 58, Crimes Against the Foetus. The project spent $399,000 or 22.9% of the total research expenditures.

- included in the comprehensive study of the Criminal Code is the review of criminal procedure. In fiscal year 1990-91, the Commission will publish the second volume of the new Criminal Procedure Code. In fiscal year 1988-89, the first volume was

being put together. The study consumed some $776,000 or 44.7% of the Commission's research allotment (see figure 6 page 20).

- to continue ongoing research in the field of Administrative Law. In 1990-91, this research will concentrate primarily on the liability of the federal government, benefit plans and financial incentives, inspections, the creation of a federal ombudsman, and the powers and procedures of the federal administration. An amount of $345,000 will be allocated for this project (see figure 6, page 20); in fiscal year 1988-89, research was continued in the areas of inspections, the creation of a federal ombudsman, environmental controls and administrative appeals in Australia. This project expended $392,000 or 22.7% on it's research activities.

- to continue as the need arises, to study small but significant items of legal reform under the umbrella of "Modernization of Statutes" at a minimal cost; funding will amount to approximately $45,000 (see figure 6 page 20).

2. **Summary of Financial Requirements**

Figure 1: Financial Requirements

(thousands of dollars)		Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Change
Law Reform Commission		4,841	4,736	105
Person-years*:	Controlled by TB	36	37	-
	other	5	5	-
		41	42	-

* See figure 9, page 24 for additional information on person-years.

Explanation of Change: The Financial requirements for 1990-91 are 2.2% or $105,000 higher than 1989-90 forecast of expenditures. The change is due to an increase in salary and related costs.

B. Review of Financial Performance

Figure 2: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)		1988-89 Actual	1988-89 Main Estimates	Change
Law Reform Commission		4,535	4,717	(182)
Person-Years*:	Controlled by TB	34	38	(3)
	Other	5	5	-
		39	43	(3)

*See figure 9, page 24 for additional information on person-years.

Explanation of Change: The 1988-89 expenditures were $182,000 (3.9%) lower than the Main Estimates. The decrease is due primarily to:

- unforeseen delays in staffing administrative support positions ($137,000);
- decrease in travel and postage ($45,000).

C. Background

1. Introduction

Like many other modern legal jurisdictions, Canada has found that the increased complexity of today's society and its accelerated rate of social change have created pressures for new legislation and changes in the law which can best be formulated by an independent body charged with continuing study and review of the laws of Canada, and making recommendations to Parliament through the Minister of Justice. For these reasons, Parliament established the Commission by the Law Reform Commission Act, which came into force on June 1, 1971.

The Commission obtains, free of charge, from the Department of Justice, some help and advice in the provision of administrative services, with particular reference to financial control and personnel management.

2. Mandate

The Commission's mandate and main objective is contained in the Law Reform Commission Act: "to study and keep under review on a continuing and systematic basis the statutes and other laws comprising the laws of Canada with a view to making recommendations for their improvement, modernization and reform, including, without limiting the generality of the foregoing:

- the removal of anachronisms and anomalies in the law;
- the reflection in and by the law of the distinctive concepts and institutions of the common law and civil law legal systems in Canada, and the reconciliation of differences in the expression and application of the law arising out of those concepts and institutions;
- the elimination of obsolete laws; and
- the development of new approaches to and new concepts of the law in keeping with and responsive to the changing needs of modern Canadian society and of individual members of that society".

3. Program Objective

The objective of the Law Reform Commission of Canada is to study and keep under review on a continuing and systematic basis the statutes and other laws comprising the laws of Canada with a view to making recommendations for their improvement, modernization and reform.

4. Program Description

Almost all of the Commission's research endeavours fall within three major categories: Administrative Law, Criminal Law, and Protection of Life. The scope of work in Criminal Law was such that it was best handled as two projects; Substantive Criminal Law and Criminal Procedure. In keeping with its mandate, the Commission has a project called "Ongoing Modernization of Statutes." Under this general heading, the Commission, from time to time, has reviewed various federal statutes which were shown to be unfair, obsolete or in need of modernization.

Reports to Parliament, which contain the final recommendations of the Commission for reform in a particular area, are submitted to the Minister of Justice who, in turn, is required by the Law Reform Commission Act to cause each Report to be laid before Parliament within 15 days of his receiving it, or if Parliament is not then sitting, within 15 days after Parliament next commences sitting.

Criminal Law (Substantive) Project: This project covers the substance of criminal law i.e. the rules on definitions of offences and the rules on liability, jurisdiction, defences, participation and inchoate crimes. The object of the criminal law review is to recommend to Parliament a modern criminal code (substantive law and procedure) for Canada which truly reflects the contemporary values of Canadian society.

This project has completed its work in fiscal year 1988-89 on the second volume of the proposed Criminal Code: The draft Code contains a recodification of the general part and the crimes against the person, property, the natural order, the social order and the governmental order.

In order to complete its review of the Criminal Code, the project has since been looking at areas such as: sentencing, sexual offences, prostitution and pornography, intellectual property, gambling and stock exchange frauds.

Criminal Law (Procedure) Project: This project encompasses legal procedures, police prerogatives and powers provided for the investigation, prosecution, trial, sentencing and appeal in criminal offences. It specifies the means by which proscriptions are enforced and punishments imposed.

This project has been working on the first two volumes of a draft criminal code of procedure. In 1988-89, the first volume (on police powers) was being put together. It contains powers on search and seizure, investigative tests, disposition of seized property, alcohol related offences and electronic surveillance. The second volume (of police powers) will be devoted to the subjects of arrest and release, questioning suspects and pre-trial eyewitness identification.

The remaining volumes of the code of procedure will set out procedures with respect to the trial process and Remedies and Appeals.

Protection of Life Project: The focus of this project is upon the subject of environmental and medical law and new technologies. The role of criminal law in protecting the environment and health is of particular concern.

This project is addressing questions related to controls on transfer of organs and tissues, medically-assisted procreation, the need for a national biomedical ethics committee and on the new genetic technologies, as well as environmental law enforcement and assessment, and responsibility for contaminated lands.

Administrative Law Project: The scope of this project includes studies of the effectiveness of administrative sanctions as well as procedures before administrative tribunals.

This project is studying not only the operation of federal agencies but also the relationship between law and administration. It also seeks to shed light on the conditions enabling federal administrative law to facilitate the administrative action of federal institutions.

5. **Program Organization for Delivery**

Activity Structure: The Commission has one activity which is synonymous with the program.

Organization Structure: The Commission proper comprises five members; the President, the Vice-President and three Commissioners, all full-time and all appointed by the Governor-in-Council. The President is named in the Law Reform Commission Act as the Chief Executive Officer of the Commission and, accordingly, is responsible for all aspects of policy direction, and execution of the Commission's activities both in the research program and in its administrative functions. The Vice-President is empowered to act in the same capacity in the absence of the President. All Commissioners, including the President and Vice-President are fully involved in the research program and all publications and recommendations for reform action are given consideration by the Commissioners in plenary meetings. The President, Vice-President and three Commissioners have direct responsibility for direction and supervision of the specific projects with the President exercising general supervision over the whole program. Five person-years are required to provide secretarial support for these members.

The Commission Secretary, the senior public servant, reports directly to the President. He acts as adviser to the President on matters of policy and the formulation and execution of the research program, and related public consultation programs; he sets and monitors the standard of language used in Commission publications and correspondence, provides expert advice on the subject of the Commission's relations with other government organizations and with the public at large, and exercises a general direction over administrative policy matters.

The Director of Operations, who controls a staff of 25, reports to the Secretary of the Commission. In consultation with the Secretary, he is responsible for formulation of administrative policy, for financial planning and control, and for overall efficiency of the personnel management system and such supporting

facilities as the library, text processing, publication, distribution, translation, records and accounts.

The distribution of resources by organization is depicted in Figure 3.

In addition to its allotment of 41 person-years, the Commission engages the services of a varying number of consultants under contract for research in law, in accordance with sub-section 7(2) of the Law Reform Commission Act. These consultants are hired either on a full-time basis (i.e. 1-2 years contract) or part time (i.e. firm price or per diem rate). Their services are provided to research projects in accordance with their area of specialization (i.e. criminal law, environmental law, human rights, etc.). Senior consultants engaged as Project Coordinators ensure the management of all consultants' research activities. The total number of days worked by consultants on various projects in 1989-90 will equate to approximately 34 person years utilization. For 1990-91 a 36 person year utilization is projected. The Coordinators and full-time consultants are evaluated by the administrative committee of the Commission (composed of the President, the Secretary and the Director of Operations). The part-time consultants are evaluated by their Coordinator during the execution of their contract and upon completion of their work. An evaluation report must be filed with the consultants' final report. Temporary assistants are also engaged, as required, to meet frequently changing needs for secretarial and clerical support.

Figure 3: 1990-91 Resources by Organization/Activity ($000)

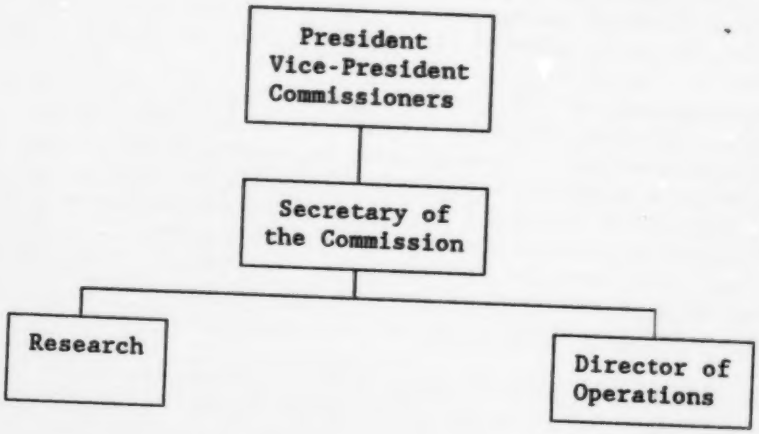

Law Reform Commission				Total
	2,079	638	2,122	4,839
Person-years	11	5	25	41

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

The Commission's program is in large part influenced by the following factors:

Legal Research: Basic research in most fields of law is, at best, a complex undertaking which is difficult to measure in terms of time requirements. Historical analyses and case studies are required, both of Canadian and foreign jurisdictions, and more often than not without the benefit of appropriate statistical data. Yet, thorough research is necessary for the Commission to arrive at reform proposals which are sound in law, an improvement over the present law, and suited to Canadian society of today.

Legislation and Judicial Interpretation: The program is governed by the Law Reform Commission Act which directs that new approaches to, and new concepts of, the law be developed in keeping with and being responsive to the changing needs of modern Canadian society and of individual members of society. The LRC is like the radar of

Parliament, transmitting early warnings about the need for action in amending the law. New legislation, in particular fundamental laws such as the Constitution and the Canadian Charter of Rights and Freedoms, directly affects the content and nature of the program's endeavours. Major decisions by the Appeal Courts, in particular the Supreme Court of Canada, influence research activities and may cause a revision of work which is already at an advanced stage. As well, law reform in other jurisdictions, including abroad, must be monitored and taken into account. This is facilitated to some degree through a scheme of exchange of research papers between law reform agencies around the world. The LRC serves as a bridge carrying ideas from the Judiciary to Parliament, from the legal profession to Parliament, from scholars to Parliament and from the people to Parliament.

Public Standards: The changing values and standards of Canadian society in general, and the individual in particular, have a direct impact upon the nature and content of the program. New Technologies such as biotechnology and computer technology affect physical life and the quality of life. Such changes are made known to the Commission through a systematic and thorough program of consultation involving both federal and provincial governments, the judiciary, the legal and other professions, the law enforcement authorities, public interest groups and the general public. The growing demand for consultation has a direct effect on cost of publications, travel and related expenses.

New Government Policies: Government policy with respect to the purpose and principles of criminal law in Canadian society has a direct and profound bearing on the Commission's work in that field of law.

2. Initiatives

Initiatives planned for 1990-91 relate to a diversification and sophistication of the consultation process coupled with an intensification of public participation in law reform.

In pursuing these efforts the Commission will focus on the following:

- The Commission will continue its association with the Society for the Reform of the Criminal Law by participating in the development of the program and by acting as moderator of workshops;

- The Commission will be participating as speaker in a number of workshops at the Conference on Criminal Law Reform to be held in Washington. The President of the Law Reform Commission is

the Chairman of the conference. Other members of the Commission will travel to Washington to present papers. This conference will bring together key decision-makers and opinion leaders in the common law world in the area of criminal law.

- In the area of administrative law, the Commission is planning to hold an annual joint meeting with the administrative law section of the Canadian Bar Association. This meeting should be held during the week of the Uniform Law Conference annual meeting. Members of the Commission attend both meetings held in a different city every year.

- Also in the area of administrative law, the Commission will be holding a major conference in October 1990, on grants and incentives.

- Protection of Life will organize a consultation committee on environmental law consisting of practicing lawyers, legal scholars, ethicists and other experts with a view to commenting on environmental studies in progress. The already established consultation group on medical law will be called upon to examine our medically oriented work. The Section continues to build links outside the Commission, including participation in the drafting of the Canadian Long Term Care Association's Joint Statement on Terminal Illness. It also is a participant in the Interdepartmental Committee on Biotechnology - Safety and Regulations Sub-Group.

- The Project will continue to build links with the Council of Europe, pursuant to its participation in the first bioethics summit. It is also impacting on the international bioethics community, primarily through the "Institut international d'études éthico-juridiques sur la nouvelle biologie" (Milazzo, Sicily).

- Finally, Protection of Life will continue to develop close ties with the "Comité consultatif national d'éthique pour les science de la vie et de la santé" (Paris) as well as with "Le Conseil d'état français".

3. Update on Previously Reported Initiatives

In 1988-89, the Commission released a total of five publications, including 1 Report to Parliament, 2 Working Papers and 2 Study Papers. These publications cost $121,216 in total, which was within budget. The results of specific 1988-89 initiatives follow:

- 1988-89 saw the completion of a four year special study on the status of the foetus. A group of four men and four women

worked on this study. The Commission analyzed the group's document and published its recommendations in Working Paper No. 58, Crimes Against the Foetus.

- The Commission has continued the promotion of the Code at the university level, high school level, public level and with the legal profession. Some members (3) of the Commission travelled in Canada to make presentations about Report No. 31, Recodifying Criminal Law.

- From October 14 to 16, 1988, a distinguished group of criminal law professors from the Canadian Association of Law Teachers met to present papers and exchange ideas on Report 31, Recodifying Criminal Law. Papers from this meeting were published in the Queen's Law Journal in the Fall of 1989. Three members of the Commission travelled to Toronto to participate.

- The Commission participated in an international conference, held in Ottawa and sponsored by the Society for the Reform of Criminal Law to discuss "Reform of Sentencing, Parole, and Early Release."

- The Commission also participated in an International Conference sponsored by the Society for the Reform of Criminal Law to discuss "investigating crime and apprehending suspects (police powers)" held between March 19 to 25, 1989. Two members of the Commission travelled to Australia to deliver papers.

- The Commission regularly develops research materials and studies which are useful to the Commission, yet not published by it. the Commission's efforts induce publishers of law books and law journals to publish some of the books for the benefit of the legal community.

- In March-April 1989, a permanent group of consultants in administrative law was formed. The group met for the first time in May 1989, in Stratford, Ontario. Three documents were discussed. Members of the Commission travelled to the consultation.

- Also, in Administrative Law the Commission held a national conference on the evolution of administrative law in September 1988, in Toronto. The Faculty of Law of the University of Toronto was the co-sponsor.

E. Program Effectiveness

The Commission has developed projects designed to conduct research into all aspects of a particular area of law by addressing individual topics in an ordered and logical sequence. From this process the Commission has produced, since 1975, 32 Reports to Parliament dealing with a variety of Criminal Law, Protection of Life, Administrative Law, Family Law and Modernization of Statutes topics. A list of these appears under Other Information at the end of this document (p. 25).

Through the Reports to Parliament the program has an influence in four principal spheres; the legislative, the judicial, the administrative, and the general public receptiveness to law reform.

Legislative Sphere: Many of the Commission's recommendations set out in its 32 Reports to Parliament issued up to June 1988, have been incorporated in government and private members' bills. Prime examples are the Criminal Law Amendment Act of 1985, chapter 19, the Act to amend the Criminal Code (victims of crime) of 1988, chapter 30 and Bill C-43 An Act respecting abortion.

Judicial Sphere: Assisting the judiciary in their decision-making and influencing the courts to advance the law along new paths has been one of the important consequences of the publication of the Law Reform Commission's research and recommendations. Over the years at least 183 reported judgements have cited our publications, including 30 decisions of the Supreme Court of Canada. This year Law Reform Commission publications were cited in 23 reported cases, including four decisions of the Supreme Court of Canada.

In Holmes v. R., (1988) 1 S.C.R. 914, the Court considered whether section 309(1) of the Criminal Code, "possession of instruments suitable for housebreaking" infringed an accused's right to be presumed innocent. In his reasons, the Chief Justice quoted from the introduction to our Working Paper 48, Criminal Intrusion (1986). In Corbett v. The Queen, (1988) 1 S.C.R. 670, the Court ruled that the cross-examination of an accused on his prior criminal record did not violate his right to a fair trial. In dissenting reasons, however, Mr. Justice La Forest agreed with our Study Paper, Evidence: 3. Credibility (1972). In R. v. Beare; R. v. Higgins, (1988) 2 S.C.R. 387, the Court took notice of our Working Paper 34, Investigative tests (1984) upon which the lower court had relied in part in reaching its decision. In R. v. Dyment, (1988) 2 S.C.R. 417, wherein the Court had to decide whether a sample of blood taken from the accused by his doctor and given to a policeman constituted an illegal seizure, Mr. Justice La Forest emphasized in his concluding remarks, the importance of clear rules for the guidance of police conduct. He based his comments on Report 25, Obtaining

forensic Evidence (1985).

The increased reliance on the Commission's research and recommendations by Canadian Courts reflects, we believe, the Courts' respect for and acceptance of the Commission's contribution to judicial decision-making in Canada.

Administrative Sphere: Many of the Commission's views and recommendations lead to administrative changes which are beneficial to the administration of justice, the regulatory process and the citizens of Canada. Although these changes are not easy to monitor, some examples include the more general recourse to discovery in lieu of or in addition to the preliminary inquiry in criminal cases, a practice advocated by the Commission; the implementation of a majority of the Commission's administrative recommendations concerning unemployment insurance by the department concerned; administrative streamlining by the Bank of Canada in accordance with recommendations by the Commission; early notice of right of appeal to the Federal Court given by the Tariff Board to the party affected by an unfavorable decision, and many suggestions and recommendations taken into account by such agencies as the CRTC, the Immigration Appeal Board, the Public Service Appeal Boards, the Canada Labour Relations Board, the Canadian Transport Commission and the Atomic Energy Control Board, particularly with regard to public participation and the Department of the Environment in developing a compliance policy. Also, the Commission's recommendations influence attitudes in areas such as, the Immigration and Refugee Board procedures. The Commission has also developed a working relationship with the various inspectorates and with the Interdepartmental Committee on Law Enforcement Management in order to improve their procedures. All of these were derived from Commission's working papers and study papers.

In its Working Paper on Questioning Suspects, the Commission recommended that the questioning of suspects in police stations or prisons should be electronically recorded wherever feasible, either by audio-tape or video-tape, as is already being done in several American jurisdictions, with encouraging results. With the cooperation of the Commission, the Halton Regional Police Force underwent a 2 year project. It was a success. The Toronto Metropolitan Police and, now the Vancouver Police Department are also conducting experiments. If the experiments are successful in expediting the criminal trial and reducing allegations of police misconduct, it is likely that police practices across Canada will change dramatically in the years ahead, even if legislation is not enacted.

Public Receptiveness and Media Attention: The interest shown by the general public in the work of the Commission can be measured,

although imperfectly, by the demand for Commission's publications and the media's attention to and, in most cases, support for the many recommendations put forward by the Commission. Figures 4 and 5 provide illustrations of public and media interest in work performed by the Commission.

Figure 4 : Press Clippings and Interviews during Comprehensive and Accelerated Review of Criminal Law

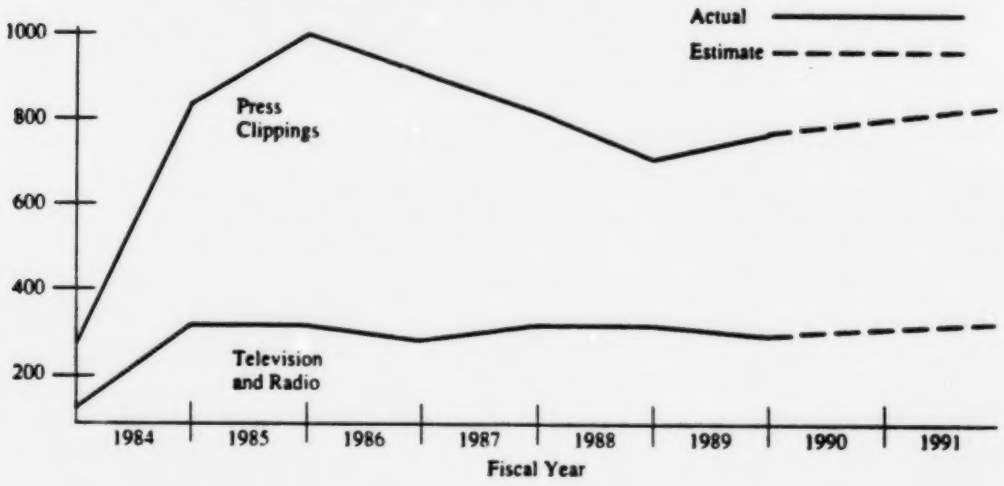

Figure 5 : Public Requests for and Distribution of Legal Research Information and Publications

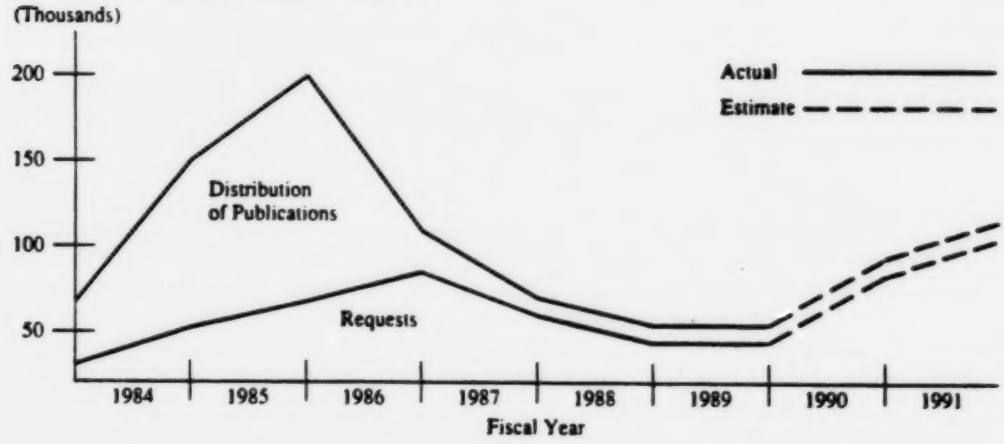

Detailed information on reports (see list on pages 25-26) made to Parliament, as well as courts' references to Commission research and recommendations, are contained in the Commission's Annual Reports.

F. Performance Information and Resource Justification

The Commission's research program is executed by consultants under contract, some engaged on a full-time basis and others on a part-time basis. The major projects, identified in the Program Description, pages 9-11, are expected to require 21 full-time consultants in FY 1990-91, and 40 part-time.

Figure 6 presents the funding, by project, for contract services, temporary assistance, and special services which together comprise the major components of research.

Figure 6: Financial Resources by Project

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89	
	Consultant		Consultant		Consultant	
	$	P.Y.	$	P.Y.	$	P.Y.
Criminal Law*	825	16	828	16	776	16
Administrative Law	345	7	333	6	392	7
Protection of Life	340	8	340	7	399	8
Modernization	45	1	42	1	36	1
New Research Program	250	4	207	4	134	3
	1,805	36	1,750	34	1,737	35

* The Criminal Law project is divided into two sub-projects, one dealing with the substantive aspects of criminal law and the other dealing with criminal procedures. The total of resources allotted to both sub-projects is shown here.

The continuing reduction in funding has resulted in the Commission having to take steps to minimize the effect. Firstly, by combining certain consultation groups in one meeting, and by concentrating the discussion process so that fewer and shorter meetings are held, considerable savings in travel costs are realized. As well, the Commission will be combining some related topics into one publication and is imposing more rigorous limits on the length of texts. Without these measures it would be impossible to maintain the consultation process which is compulsory under the Law Reform Commission Act.

Major outputs of the Law Reform Commission's program are Working Papers and Reports to Parliament. Working Papers are statements of the Commission's law reform research at the time of

publication and they contain tentative recommendations for reform in a particular area. Reports contain the final recommendations of the Commission. Figure 7 shows the number of publications planned for release during 1990-91 and 1989-90, as well as the number of titles released during 1988-89.

The Law Reform Commission is presently developing objectives and better performance indicators with which to measure the effectiveness of the research program.

Figure 7: Publications

Projects	1990-91 Estimated			1989-90 Forecast			1988-89 Actual		
	Study Papers	Working Papers	Reports	Study Papers	Working Papers	Reports	Study Papers	Working Papers	Reports
Criminal Law									
Substantive	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Procedure	-	3	1	-	3	1	-	1	1
Protection of Life	-	2	-	-	1	-	-	1	-
Administrative Law	2	2	-	1	-	-	2	-	-
General	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2	7	1	1	4	2	2	2	1

Criminal Law (Substantive) Project: This project will complete its work in fiscal year 1990-91 by adding some chapters to Report 31 on Recodifying Criminal Law.

Performance Update (1988-89): Work continued in areas left to be added to Report 31 (tabled in May 1988).

Criminal Law (Procedure) Project: Papers scheduled for publication in 1990-91 are Extraordinary Remedies; Appeals, Trial Within a Reasonable Time, The Judge in the Conduct of Trial, Costs in Criminal Cases, Double Jeopardy, and a Study Paper on The Sentencing Process and the Native Offender. The project will also publish its second report on the Code of Criminal Procedure.

Performance Update (1988-89): The project has published the following topics: Report 32 - Our Criminal Procedure, Working Paper 57 - Compelling Appearance, Interim Release and Pre-trial Detention.

The project has also started to draft the procedure Code and

commentaries with respect to the studies on Police and Investigatory Powers.

Protection of Life Project: In 1990-91, studies are scheduled for publication on the availability of a national biomedical ethics committee, transfer of organs and tissues, medically-assisted procreation and liability for contaminated lands.

Performance Update (1988-89): Working Paper 58 - Crimes against the Foetus was published.

Administrative Law Project: Papers on the following subjects are scheduled for publication in 1990-91: Law and the Leviathan: The Administrative Law Challenge in the 1990s; A Federal Ombudsman for Canada, the Administrative Accountability and the Ombudsman and administrative policing: it's nature and authorization.

Performance Update (1988-89): Two Study Papers were published. They are: Pollution Control in Canada: the Regulatory Approach in the 1980s; and Inspection: A Case Study and Selected References.

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 8: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Personnel			
Salaries and wages	1,801	1,711	1,548
Contributions to employee benefit plans	279	273	271
	2,080	1,984	1,819
Goods and Services			
Transportation and communications	452	478	448
Information	247	293	272
Professional and special services	1,807	1,750	1,737
Rentals	85	53	61
Purchased repair and upkeep	18	13	14
Utilities, materials and supplies	137	128	146
Other Subsidies and Payments	2	1	-
	2,748	2,716	2,678
Total operating	4,828	4,700	4,497
Capital	13	36	38
	4,841	4,736	4,535

2. Personnel Requirements

Figure 9: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by Treasury Board			Current Salary Range	1990-91 Average Salary Provision
	Estimates 90-91	Forecast 89-90	Actual 88-89		
Management	1	1	2	59,000 - 132,700	-
Scientific and Professional	2	2	1	16,751 - 120,100	64,100
Administrative and Foreign Service	9	9	9	14,810 - 73,032	41,627
Technical	1	1	1	13,077 - 74,713	-
Administrative	22	23	20	15,452 - 45,299	29,010
Operational	1	1	1	15,027 - 59,009	-
	36	37	34		

	Other Persons-Years*			Current Salary Range	1990-91 Average Salary Provision
	Estimates 90-91	Forecast 89-90	Actual 88-89		
Senior Levels	5	5	5	42,500 - 158,800	105,200
	5	5	5		

***Person-Years** - refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing, full-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in the Schedule I, Parts I and II, of the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to section 39 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by

occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1989. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. **Net Cost of Program**

Figure 10: Total Estimated Cost of the Program for 1990-91

(thousands of dollars)	Main Estimates 1990-91	Add* Other Costs	Estimated Total Program Cost 1990-91	1989-90
Ongoing Work of the Law Reform Commission	4,841	563	5,404	5,342

* Other Costs of $563,000 consist of:

	($000)
• accommodation received without charge from Public Works	483
• cheque issue and other accounting services received without charge from Supply and Services	7
• employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by Treasury Board Secretariat: $1,776 per person-year	73

B. **Other Information**

List of Reports to Parliament

From 1971 to 1979, there were 12 Reports transmitted to Parliament. Since then the Commission submitted the following additional reports:

Subject	Date Transmitted To Minister
Advisory and Investigatory Commissions	April 18, 1980
Judicial Review and the Federal Court	April 25, 1980

Subject	Date Transmitted To Minister
Criteria for the Determination of Death	April 8, 1981
The Jury	July 28, 1982
Contempt of Court	August 18, 1982
Obtaining Reasons Before Applying for Judicial Scrutiny - Immigration Appeal Board	December 16, 1982
Writs of Assistance and Telewarrants	July 22, 1983
Euthanasia, Suicide, Cessation of Treatment	October 11, 1983
Investigative Tests: Alcohol, Drugs and Driving Offences	November 10, 1983
Disclosure by the Prosecution	June 15, 1984
Questioning Suspects	November 30, 1984
Search and Seizure	March 22, 1985
Obtaining Forensic Evidence	March 22, 1985
Independent Administrative Agencies	October 23, 1985
Disposition of Seized Property	April 24, 1986
Some aspects of Medical Treatment and Criminal Law	June 12, 1986
Arrest	November 6, 1986
Recodifying Criminal Law	December 3, 1986
Recodifying Criminal Law - Revised and enlarged edition of Report 30	May 19, 1988
Our Criminal Procedure	June 21, 1988

Information on other previously released reports available on request.

C. Topical Index

Administrative Law, 7, 9, 11, 15, 17

Comprehensive Study - Criminal Code, 6

Criminal Procedure Code, 7, 9, 21

Environmental Law, 6, 10, 15

Legal Research Consultants, 11, 20

Legislation and Judicial Interpretation, 13

Medical Law, 6, 10

Protection of Life, 9, 17

Public Receptiveness and Media Attention, 17, 18

Commission de réforme du droit du Canada

Budget des dépenses 1990-1991

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1991-III-24

ISBN 0-660-55590-5

Budget des dépenses 1990-1991

Partie III

Commission de réforme du droit du Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics. Cette façon de procéder a pour objet d'assurer une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre l'évaluation des résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 -- Partie II du Budget des dépenses 4
B. Emploi des autorisations en 1988-1989 -- Volume II des Comptes publics 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1990-1991 et rendement récent 6
1. Points saillants 6
2. Sommaire des besoins financiers 7
B. Examen des résultats financiers 8
C. Données de base 8
1. Introduction 8
2. Mandat 9
3. Objectif du Programme 9
4. Description du Programme 9
5. Organisation du Programme en vue de son exécution 11
D. Perspective de planification 13
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 13
2. Initiatives 15
3. État des initiatives annoncées antérieurement 16
E. Efficacité du programme 17
F. Données sur le rendement et justification des ressources 20

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme 24
1. Besoins financiers par article 24
2. Besoins en personnel 25
3. Coût net du Programme 26
B. Autres renseignements -- Liste des Rapports au Parlement 27
C. Index des matières 29

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 -- Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1990-1991	Budget principal 1989-1990
	Commission de réforme du droit du Canada		
30	Dépenses du Programme	4 562	4 523
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	279	273
	Total de l'organisme	4 841	4 796

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (dollars)		Budget principal 1990-1991
	Commission de réforme du droit du Canada	
30	Commission de réforme du droit du Canada - Dépenses du Programme	4 562 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1990-1991				Budget principal 1989-1990
	Années-personnes autorisées	Budgétaire		Total	
		Fonctionnement	Dépenses en capital		
Commission de réforme du droit du Canada	36	4 828	13	4 841	4 796
Années-personnes autorisées en 1989-1990	37				

B. Emploi des autorisations en 1988-1989 -- Volume II des Comptes publics

Crédits	(dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Budgétaire			
	Commission de réforme du droit du Canada			
30	Dépenses du Programme	4 455 000	4 455 000	4 263 909
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	262 000	271 000	271 000
	Total du Programme	4 717 000	4 726 000	4 534 909

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1990-1991 et rendement récent

1. Points saillants

Voici les points saillants du Programme de la Commission de réforme du droit pour l'exercice 1990-1991 et de son rendement récent:

- Poursuivre, conjointement avec le ministère de la Justice et le ministère du Solliciteur général, la révision globale du Code criminel. Voici les sujets qui restent à traiter dans le domaine du droit pénal substantiel: la détermination de la peine, les infractions sexuelles, la prostitution et la pornographie, la propriété intellectuelle, le jeu, de même que la fraude en matière de titres mobiliers. La Commission consacrera à ces travaux environ 825 000 $, soit 46 % du total des sommes affectées à la recherche (voir tableau 6, page 21). Au cours de l'exercice 1988-1989, la Commission a publié son second rapport (n° 31) sur le droit pénal substantiel.

- Poursuivre les travaux en cours de la Section de recherche sur la protection de la vie, tant en droit médical qu'en droit de l'environnement, sur les questions que les défis de la technologie moderne posent avec acuité. La Commission compte publier durant l'exercice 1990-1991 plusieurs travaux importants, particulièrement sur le don d'organes et de tissus, l'opportunité de créer un comité national de bioéthique et la responsabilité découlant de la contamination du sol. La Commission consacrera 340 000 $ à ces travaux, soit 19 % du total des crédits affectés à la recherche (voir le tableau 6, page 21). Au cours de l'exercice 1988-1989, la Commission a poursuivi ses recherches dans le secteur du droit médical (L'expérimentation biomédicale sur l'être humain et vers un comité national de bioéthique médicale). D'autres projets majeurs ont aussi été amorcés (le don d'organes et de tissus, la procréation assistée, la dignité humaine et le patrimoine génétique, ainsi que l'essai de médicaments sur l'être humain). Du côté du droit de l'environnement, deux projets ont été entrepris (l'application de la législation sur l'environnement au cours des années 1990 et la responsabilité découlant de la contamination du sol). Les travaux sur la question de l'avortement ont été couronnés par la publication du document de travail n° 58, intitulé Les crimes contre le foetus. La Section de recherche a dépensé 399 000 $, soit 22,9 % des sommes affectées à la recherche.

- La révision globale du Code criminel comporte également l'étude de la procédure pénale. Au cours de l'exercice 1990-1991, la Commission entend publier le second volume de son code de procédure pénale. Au cours de l'exercice 1988-1989, le premier volume était en préparation. Les sommes consacrées à ce projet s'élèvent à 776 000 $, soit 44,7 % des crédits affectés à la recherche (voir le tableau 6, page 21).

- Poursuivre les travaux de recherche entrepris dans le domaine du droit administratif. En 1990-1991, ces travaux porteront essentiellement sur la responsabilité de l'Administration fédérale, les régimes de prestations et les mesures d'incitation financières, les régimes d'inspection, la création d'un ombudsman fédéral, ainsi que les pouvoirs et méthodes de l'Administration fédérale. La Commission consacrera 345 000 $ à ces travaux (voir le tableau 6, page 21). Au cours de l'exercice 1988-1989, la Commission a poursuivi ses recherches sur les sujets suivants: les régimes d'inspection, la création d'un ombudsman fédéral, la protection de l'environnement et les rouages de l'appel administratif en Australie. Pour ces travaux, la Section de recherche a dépensé 392 000 $, soit 22,7 % des sommes affectées à la recherche.

- Poursuivre, à moindres frais et selon les besoins, l'étude de certaines questions mineures mais néanmoins importantes dans le cadre de la «mise à jour des lois»; environ 45 000 $ seront consacrés à ce projet (voir le tableau 6, page 21);

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1 : Besoins financiers

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Différence
Commission de réforme du droit	4 841	4 736	105
Années-personnes* : contrôlées	36	37	-
autres	5	5	-
	41	42	-

* Voir le tableau 9, page 25, pour de plus amples renseignements sur les années-personnes.

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1990-1991 excèdent de 2,2 %, soit 105 000 $, les dépenses prévues pour 1989-1990. Cet écart est lié à l'augmentation des traitements et des frais connexes.

B. Examen des résultats financiers

Tableau 2: Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989		
	Réel	Budget principal	Différence
Commission de réforme du droit du Canada	4 535	4 717	(182)
Années-personnes*: contrôlées	34	38	(3)
autres	5	5	-
	39	43	(3)

* Voir le tableau 9, page 25, pour de plus amples renseignements sur les années-personnes.

Explication de la différence: Les dépenses pour 1988-1989 ont été inférieures de 182 000 $, soit 3,9 %, à ce qui avait été prévu dans le Budget des dépenses principal. Cet écart est imputable principalement aux facteurs suivants:

- retards non prévus dans le processus de dotation relatif à certains postes de soutien administratif (137 000 $);
- réduction des frais de déplacement et de poste (45 000 $).

C. Données de base

1. Introduction

Comme dans bon nombre d'États modernes, les Canadiens se sont rendu compte que la complexité accrue de la société contemporaine et la vitesse à laquelle se succèdent les changements sociaux réclament de nouvelles lois et des modifications du droit. Un organisme indépendant comme la Commission de réforme du droit, dont le mandat est d'étudier et d'examiner de façon continuelle les règles de droit du Canada, et de faire des recommandations au Parlement par l'entremise du ministre de la Justice, est le mieux placé pour

formuler de telles modifications. A cette fin, la Commission a été créée par la Loi sur la Commission de réforme du droit qui est entrée en vigueur le 1er juin 1971.

Le ministère de la Justice fournit gratuitement de l'aide à la Commission et la conseille dans la prestation de services administratifs, notamment en ce qui a trait au contrôle financier et à la gestion du personnel.

2. Mandat

Selon les termes mêmes de la Loi sur la Commission de réforme du droit, «la Commission a pour objet d'étudier et de revoir, d'une façon continuelle et systématique, les lois et autres règles de droit qui constituent le droit du Canada, en vue de faire des propositions pour les améliorer, les moderniser et les réformer, et notamment, sans toutefois limiter la portée générale de ce qui précède, en vue de:

- supprimer les anachronismes et anomalies du droit;
- refléter dans le droit les concepts et les institutions distinctes des deux systèmes juridiques du Canada, la common law et le droit civil, et concilier les différences et les oppositions qui existent dans la formulation et l'application du droit par suite des différences entre ces concepts et institutions;
- supprimer les règles de droit tombées en désuétude;
- élaborer de nouvelles méthodes et de nouveaux concepts de droit correspondant à l'évolution des besoins de la société canadienne moderne et des individus qui la composent.»

3. Objectif du Programme

L'objectif de la Commission de réforme du droit du Canada consiste à étudier et revoir, de façon continuelle et systématique, les lois et autres textes législatifs qui constituent le droit du Canada, en vue de faire des propositions pour les améliorer, les moderniser et les réformer.

4. Description du Programme

Sauf de rares exceptions, les travaux de recherche de la Commission appartiennent à trois catégories principales: le droit administratif, le droit pénal et la protection de la vie. L'ampleur de la tâche en droit pénal a suscité la division des travaux en deux sections de recherche: le droit pénal substantiel et la procédure

pénale. Conformément à son mandat, la Commission a également mis sur pied une section sur «la mise à jour des lois». Dans le cadre de ce projet, la Commission a effectué de façon sporadique la révision de diverses lois fédérales jugées injustes ou désuètes, ou qui avaient besoin d'être mises à jour.

Les rapports au Parlement, qui contiennent les recommandations finales de la Commission dans un domaine donné, sont soumis au ministre de la Justice qui est tenu, en vertu de la Loi sur la Commission de réforme du droit, de les déposer au Parlement dans les quinze jours qui suivent la date où il les a reçus ou, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, dans les quinze jours du début de la session suivante.

Section de recherche en droit pénal (droit substantiel): Cette section de recherche étudie les règles de fond du droit pénal, c'est-à-dire la définition des infractions et les règles régissant la responsabilité, la compétence, les moyens de défense, la participation et les infractions inchoatives. La révision du droit pénal vise à recommander au Parlement, à l'intention des Canadiens, un code pénal moderne (englobant le droit substantiel et la procédure) qui reflète véritablement les valeurs de la société canadienne contemporaine.

Cette section de recherche a terminé pendant l'exercice 1988-1989 ses travaux sur le second volume du projet de code pénal : le projet de code contient une nouvelle codification de la partie générale et des crimes contre la personne, les biens, l'ordre naturel, l'ordre social et l'autorité publique.

En vue de terminer ses travaux de révision du droit pénal, la Section de recherche s'est consacrée aux sujets suivants: la détermination de la peine, les infractions sexuelles, la prostitution et la pornographie, la propriété intellectuelle, le jeu, de même que la fraude en matière de titres mobiliers.

Section de recherche en droit pénal (procédure): Les travaux de cette section de recherche portent sur les procédures judiciaires, les prérogatives et les pouvoirs de la police en matière d'enquête, de poursuite, de procès, de détermination de la peine et d'appel en ce qui a trait aux infractions criminelles. Elle a également pour rôle de préciser les moyens par lesquels les interdictions sont mises en vigueur et les peines infligées.

La Section de recherche a concentré ses efforts sur les deux premiers volumes d'un projet de code de procédure pénale. Au cours de l'exercice 1988-1989, le premier volume (portant sur les pouvoirs de la police) était en préparation. Il traite des pouvoirs de fouille, de perquisition et de saisie, des techniques

d'investigation, de la disposition des choses saisies, des infractions liées à l'absorption d'alcool et de la surveillance électronique. Le second volume (sur les pouvoirs de la police) sera consacré aux sujets suivants: l'arrestation et la mise en liberté, l'interrogatoire des suspects et l'identification par témoin oculaire avant le procès.

Les autres volumes du code exposeront la procédure applicable au procès, aux voies de recours et à l'appel.

Section de recherche sur la protection de la vie: Cette section de recherche effectue principalement des recherches touchant le droit de l'environnement, le droit médical et l'évolution technologique. Le rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement et de la santé présente une importance particulière à cet égard.

Cette section étudie notamment les questions reliées à la réglementation du don d'organes et de tissus, à la procréation assistée, à la nécessité d'un comité national d'éthique biomédicale, aux nouvelles techniques génétiques, ainsi qu'à l'application de la législation sur l'environnement et à la responsabilité découlant de la contamination du sol.

Section de recherche en droit administratif: Cette section de recherche étudie notamment l'efficacité des sanctions administratives ainsi que la procédure devant les tribunaux administratifs.

Cette section de recherche étudie non seulement le fonctionnement des organismes fédéraux, mais aussi les liens entre le droit et l'administration. Elle a aussi pour mission de mettre en lumière les conditions permettant au droit administratif fédéral d'être au service de l'action administrative des organismes fédéraux.

5. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités: La Commission n'a qu'une activité, laquelle s'identifie au Programme lui-même.

Organisation: La Commission proprement dite comprend cinq membres : le président, le vice-président et trois commissaires. Ils exercent leurs fonctions à temps plein, et tous sont nommés par le gouverneur en conseil. Aux termes de la Loi sur la Commission de réforme du droit, le président est le fonctionnaire administratif en chef. Il est donc responsable de l'orientation des politiques et de la réalisation des activités liées tant au programme de recherche qu'aux fonctions administratives de la Commission. En cas d'absence du président, la présidence est assumée par le vice-président. Tous

les commissaires, y compris le président et le vice-président, participent pleinement aux travaux du programme de recherche. Toutes les publications et recommandations de réforme sont examinées par les commissaires en séance plénière. Le président, le vice-président et chacun des trois commissaires surveillent et dirigent les travaux d'une section de recherche. Le président assure la direction globale du programme. Cinq années-personnes sont nécessaires pour fournir un service de secrétariat aux membres de la Commission.

Le secrétaire de la Commission, fonctionnaire principal, relève directement du président. Il conseille celui-ci sur les grandes orientations ainsi que sur l'élaboration et l'exécution du programme de recherche et des programmes de consultation publique s'y rattachant. Il établit et contrôle les normes linguistiques applicables aux publications et à la correspondance de la Commission. Il agit à titre d'expert-conseil en ce qui concerne les relations avec les autres organismes gouvernementaux et le grand public, et il assure la direction générale en matière de politique administrative.

Le directeur des opérations, qui a sous ses ordres 25 fonctionnaires, relève du secrétaire de la Commission. En consultation avec ce dernier, il est chargé de l'élaboration de la politique administrative, de la planification financière et de son contrôle. Il assure le bon fonctionnement de la Commission, du système de gestion du personnel et des services de soutien tels la bibliothèque, le traitement de texte, la distribution des publications, la traduction, les archives et la comptabilité.

La répartition des ressources au sein de l'organisation figure au tableau 3, ci-dessous.

Outre les 41 années-personnes dont elle dispose, la Commission engage à titre contractuel un nombre variable de chargés de recherche, en conformité avec le paragraphe 7(2) de sa loi constitutive. Ces chargés de recherche sont engagés à temps plein (contrat d'une durée d'un an ou deux) ou à temps partiel (rémunération forfaitaire ou suivant un taux quotidien). Leur domaine de spécialisation détermine la section de recherche pour laquelle ils effectuent des travaux (droit pénal, droit de l'environnement, droits de la personne, etc.). Des chercheurs chevronnés, engagés à titre de coordonnateurs des sections de recherche, assurent la gestion de l'ensemble des travaux de recherche. Le total des journées de travail des chargés de recherche pendant l'exercice 1989-1990 correspondra à une utilisation d'environ 34 années-personnes. Pour l'exercice 1990-1991, ce chiffre devrait être de 36 années-personnes. Le Comité administratif de la Commission (constitué du président, du

secrétaire et du directeur des opérations) évalue le travail des coordonnateurs et des chargés de recherche à temps plein. Quant aux chargés de recherche à temps partiel, leur travail est évalué par leur coordonnateur pendant l'exécution et à la fin du contrat. Le rapport final des chargés de recherche doit être accompagné d'un rapport d'évaluation. Un certain nombre d'adjoints temporaires sont également embauchés, selon les besoins, afin de répondre aux exigences souvent fluctuantes de la Commission sur le plan du soutien administratif.

Tableau 3: Ressources par organisation et par activité pour 1990-1991 (en milliers de dollars)

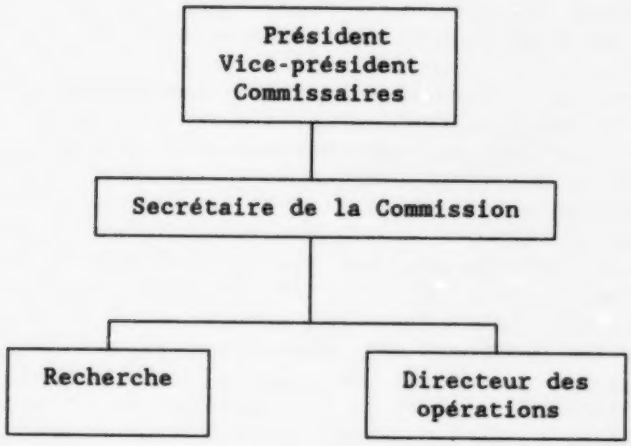

				Total
Commission de réforme du droit	2 079	638	2 122	4 839
Années-personnes	11	5	25	41

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Le Programme de la Commission est en grande partie influencé par les facteurs suivants:

Recherche juridique: La recherche fondamentale dans la plupart des secteurs du droit constitue une entreprise pour le moins complexe,

et le temps requis à cette fin est difficile à évaluer. Il s'agit notamment d'effectuer des analyses historiques et jurisprudentielles, en ce qui concerne le droit tant canadien qu'étranger, et cela doit se faire la plupart du temps sans l'apport de données statistiques appropriées. Pourtant, il est indispensable que la Commission effectue des recherches approfondies si elle veut parvenir à faire des propositions de réforme qui soient bien fondées en droit, qui constituent une amélioration par rapport au droit actuel et qui soient adaptées à la société canadienne moderne.

Législation et interprétation judiciaire: Le Programme est régi par la Loi sur la Commission de réforme du droit, qui charge la Commission d'élaborer de nouvelles approches et de nouveaux concepts de droit, afin de répondre aux attentes sans cesse renouvelées de la société canadienne moderne et des personnes qui la composent. La CRD est en quelque sorte le radar du Parlement: elle l'avertit à l'avance des modifications législatives à envisager. Les nouvelles lois, notamment les lois fondamentales comme la nouvelle Constitution et la Charte canadienne des droits et libertés, ont une incidence directe sur l'orientation et la nature du Programme. Les décisions importantes des cours d'appel et surtout de la Cour suprême du Canada influent sur les activités de recherche et peuvent éventuellement exiger la révision d'un projet en cours qui en est déjà à un stade avancé. Par ailleurs, la Commission doit se tenir au courant et doit tenir compte des travaux de réforme du droit effectués par les provinces et à l'étranger. Cette tâche est facilitée dans une certaine mesure par un plan d'échange de documents de recherche auquel participent les organismes de réforme du droit du monde entier. La CRD transmet au Parlement le point de vue de la magistrature, de la profession juridique, des universitaires et des citoyens.

Normes sociales: Le changement des valeurs et des normes de la société canadienne en général et des personnes qui la composent a un effet direct sur la nature et l'orientation du Programme. Les nouvelles disciplines telles que la biotechnologie et l'informatique ont une incidence sur la vie humaine et la qualité de la vie. La Commission prend connaissance de ces changements grâce à un programme de consultation systématique et approfondi qui s'adresse aux gouvernements fédéral et provinciaux, à la magistrature, aux avocats et aux membres d'autres professions, aux organismes chargés de l'application de la loi, aux groupes d'intérêt public et au public en général. Le public demande de plus en plus à être consulté, ce qui a un effet direct sur le coût des publications, des déplacements et des dépenses connexes.

Nouvelles politiques publiques: La politique du gouvernement concernant l'objet et les principes du droit pénal dans la société

canadienne a une incidence directe et profonde sur les travaux de la Commission dans ce domaine du droit.

2. Initiatives

Les initiatives prévues pour 1990-1991 ont trait à la diversification et au perfectionnement des méthodes de consultation, de même qu'à une intensification de la participation du public à la réforme du droit.

La Commission concentrera ses efforts sur les points suivants:

- La Commission compte poursuivre son association avec la Société pour la réforme du droit pénal; elle participera à l'élaboration du programme et animera des ateliers.

- Une conférence devrait se tenir à Washington, sur le thème de la réforme du droit pénal; la Commission participera à un certain nombre d'ateliers. Le président de la Commission de réforme du droit agira comme président de la conférence. D'autres membres de la Commission se rendront à Washington pour y présenter des communications. Cette conférence réunira les décideurs et les sommités des pays de common law dans le domaine du droit pénal.

- Dans le domaine du droit administratif, la Commission compte tenir sa réunion conjointe annuelle avec la Section de droit administratif de l'Association du Barreau canadien. Cette réunion devrait avoir lieu la même semaine que l'assemblée annuelle de la Conférence sur l'uniformisation des lois. Certains membres de la Commission assistent à ces deux rencontres qui ont lieu dans une ville différente chaque année.

- Toujours dans le domaine du droit administratif, la Commission compte organiser une importante conférence en octobre 1990, sur le thème des subventions et mesures d'incitation.

- La Section de recherche sur la protection de la vie entend mettre sur pied un comité consultatif en droit de l'environnement, formé de praticiens, d'universitaires, de spécialistes de l'éthique et d'autres experts, qui aura pour mission de commenter les travaux en cours dans le domaine de l'environnement. La Section de recherche continue à établir des liens à l'extérieur de la Commission; mentionnons notamment la participation à la rédaction de la déclaration de l'Association canadienne de soins à long terme sur les maladies terminales. Elle est également représentée au sein

du sous-groupe de la sécurité et de la réglementation du Comité interministériel sur la biotechnologie.

- La Section continuera à renforcer ses liens avec le Conseil de l'Europe, à la suite de sa participation au premier sommet de la bioéthique. Elle exerce également une certaine influence dans le monde international de la bioéthique, principalement par l'entremise de l'Institut international d'études éthico-juridiques sur la nouvelle biologie (Milazzo (Sicile)).

- Enfin, la Section de recherche sur la protection de la vie entend continuer à entretenir des rapports étroits avec le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et la santé (Paris) ainsi qu'avec le Conseil d'État français.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Au cours de l'exercice 1988-1989, la Commission a fait paraître en tout cinq publications, soit un rapport au Parlement, deux documents de travail et deux documents d'étude. Ces publications ont coûté au total 121 216 $, ce qui est conforme aux prévisions. Voici les résultats des initiatives particulières prises en 1988-1989:

- Un projet d'étude spéciale d'une durée de quatre ans sur le statut du foetus a pris fin au cours de l'exercice 1988-1989. Ce projet avait été confié à un groupe formé de quatre femmes et quatre hommes. Après avoir analysé le rapport que lui avait soumis le groupe d'étude, la Commission a présenté ses recommandations dans son document de travail n° 58, Les crimes contre le foetus.

- La Commission continue à faire la promotion de son projet de code pénal auprès des universités, du public et des juristes. Trois membres de la Commission se sont rendus à divers endroits du Canada afin de présenter le rapport n° 31, Pour une nouvelle codification du droit pénal.

- Du 14 au 16 octobre 1988, un groupe formé de membres éminents de l'Association canadienne des professeurs de droit s'est réuni pour la présentation de communications et un échange de vues au sujet du rapport n° 31, Pour une nouvelle codification du droit pénal. Les mémoires présentés à cette rencontre ont été publiés dans la livraison d'automne 1989 du Queen's Law Journal. Trois membres de la Commission se sont rendus à Toronto pour assister à cette rencontre.

- La Commission a participé à une conférence internationale tenue à Ottawa et parrainée par la Société pour la réforme du

droit pénal, sur le thème de la réforme de la détermination de la peine, de la libération conditionnelle et de la mise en liberté anticipée.

- La Commission a aussi participé à une autre conférence internationale parrainée par la Société pour la réforme du droit pénal du 19 au 25 mars 1989, et ayant pour thème les enquêtes criminelles et l'arrestation des suspects (pouvoirs de la police). Deux membres de la Commission se sont rendus en Australie pour y présenter des communications.

- Il arrive souvent que la Commission soit à l'origine d'études et de travaux de recherche dont elle tire profit mais qu'elle ne publie pas elle-même. Elle s'efforce d'amener les éditeurs d'ouvrages et de revues juridiques à publier ces travaux, pour en faire profiter la communauté juridique.

- Un groupe de consultation permanent en droit administratif a été mis sur pied en mars et en avril 1989. Il s'est réuni pour la première fois en mai 1989 à Stratford (Ontario), afin de discuter de trois documents. Certains membres de la Commission ont assisté aux consultations.

- Toujours dans le domaine du droit administratif, la Commission a tenu une conférence nationale sur l'évolution du droit administratif. Parrainée conjointement par la Commission et la Faculté de droit de l'Université de Toronto, cette conférence a eu lieu en septembre 1988 à Toronto.

E. Efficacité du Programme

La Commission a établi des sections de recherche dont le but est d'étudier tous les aspects d'un domaine particulier du droit, et qui doivent, à cette fin, traiter successivement de sujets distincts suivant un ordre logique. Grâce à ce processus, depuis 1975, la Commission a présenté au Parlement 32 rapports portant sur différents sujets liés au droit pénal, à la protection de la vie, au droit administratif, au droit de la famille et à la mise à jour des lois. On en trouvera une liste à la rubrique «Autres renseignements», à la fin du présent document (page 27).

Grâce aux rapports au Parlement, le Programme a une influence sur les plans législatif, judiciaire et administratif, et sur le plan de l'accueil réservé par le grand public à la réforme du droit.

Le plan législatif: Bon nombre des recommandations faites par la Commission dans les 32 rapports présentés au Parlement jusqu'en juin 1988 ont été incorporées aux projets de loi présentés par le gouvernement et les députés. La Loi de 1985 modifiant le droit

pénal (chapitre 19), la Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes criminels) de 1988 (chapitre 30) et le projet de loi C-43, la Loi concernant l'avortement, sont des exemples éloquents.

Le plan judiciaire: Un des effets non négligeables de la publication des travaux de recherche et des recommandations de la Commission est d'aider les juges à rendre leurs décisions et d'orienter les tribunaux vers de nouvelles voies. Au fil des ans, pas moins de 183 jugements publiés, parmi lesquels nous avons relevé 30 arrêts de la Cour suprême, citent des documents de la Commission. Cette année, 23 décisions publiées, dont cinq arrêts rendus par la Cour suprême du Canada, font référence aux travaux de la Commission de réforme du droit du Canada.

Dans l'affaire R. c. Holmes, [1988] 1 R.C.S. 914, la Cour s'est demandée si le paragraphe 309(1) du Code criminel, où est définie la «possession d'outils de cambriolage» contrevenait au droit de l'accusé d'être présumé innocent. Dans ses motifs, le juge en chef a cité un passage de l'introduction de notre document de travail n° 48, L'intrusion criminelle. Dans l'affaire R. c. Corbett, [1988] 1 R.C.S. 670, la Cour a jugé que le contre-interrogatoire d'un accusé au sujet de ses antécédents criminels ne violait pas son droit à un procès équitable. Dans les motifs de sa dissidence, toutefois, M. le juge La Forest a souscrit à la position formulée dans notre document d'étude, La preuve: 3. La crédibilité (1972). Dans R. c. Beare; R. c. Higgins, [1988] 2 R.C.S. 387, la Cour a pris en considération notre document de travail n° 34, Les méthodes d'investigation scientifiques, sur lequel reposait en partie la décision de la juridiction de première instance. Dans l'affaire R. c. Dyment, [1988] 2 R.C.S. 417, où la Cour devait décider si le prélèvement d'un échantillon de sang sur l'accusé par son médecin et la remise de cet échantillon à un policier constituaient une saisie illégale, M. le juge La Forest a souligné, en guise de conclusion, l'importance de règles claires pour guider la conduite des policiers; ce commentaire découle directement de notre rapport n° 25, Les techniques d'investigation policière et les droits de la personne (1985).

On voit donc que les tribunaux de toutes juridictions, à travers le Canada, s'inspirent de plus en plus des travaux et recommandations de la Commission. Il faut en conclure que la contribution de cet organisme à l'administration de la justice est tenue en haute estime.

Le plan administratif: Bon nombre des opinions et recommandations exprimées par la Commission ont entraîné des changements administratifs qui ont eu un effet bénéfique sur l'administration de la justice, le processus de réglementation et les citoyens canadiens. Il n'est pas toujours facile de déceler de tels

changements. Cependant, on peut citer, à titre d'exemple, le recours accru à la divulgation de la preuve, au lieu ou en plus de l'enquête préliminaire en matière pénale, pratique préconisée par la Commission; la mise en vigueur de la majorité des recommandations de nature administrative de la Commission au sujet de l'assurance-chômage, par le ministère concerné; la simplification des règles administratives de la Banque du Canada, conformément aux recommandations de la Commission; l'avis du droit d'appel à la Cour fédérale donné par la Commission du tarif à la partie touchée par une décision défavorable; de nombreuses suggestions et recommandations dont ont tenu compte les organismes tels que le CRTC, la Commission d'appel de l'immigration, les comités d'appel de la Fonction publique, la Commission canadienne des relations de travail, la Commission canadienne des transports, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, notamment en ce qui a trait à la participation du public, et le ministère de l'Environnement (élaboration d'une politique d'observation de la réglementation). Signalons enfin que les recommandations de la Commission influent sur les attitudes dans des domaines tels que la procédure suivie par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. La Commission a aussi établi des rapports de collaboration avec divers régimes d'inspection, et avec le Comité interministériel de gestion de l'application de la loi. Tous ces correctifs ont été inspirés par des documents de travail ou d'étude de la Commission.

Dans son document de travail portant sur l'interrogatoire des suspects, la Commission recommandait l'enregistrement, sur ruban magnétique ou magnétoscopique, de l'interrogatoire des suspects dans les postes de police ou les prisons, lorsque c'est possible. Plusieurs États américains recourent déjà à cette méthode, avec des résultats encourageants. Avec la collaboration de la Commission, la police régionale de Halton a mis en oeuvre un programme de deux ans. L'expérience a été couronnée de succès. La police de la communauté urbaine de Toronto, et maintenant la police de Vancouver, sont également en train de procéder à des essais. Si ces expériences s'avéraient un succès, c'est-à-dire si elles écourtaient les procès criminels et réduisaient le nombre d'accusations d'écart de conduite portées contre les policiers, on assisterait vraisemblablement à une modification radicale des pratiques policières dans l'ensemble du Canada, même sans qu'il soit nécessaire de légiférer à cet effet.

L'accueil fait par le public et les médias: Il est possible de mesurer, quoique d'une manière imparfaite, l'intérêt du grand public pour les travaux de la Commission, par les demandes relatives aux publications de la Commission de même que l'attention, et dans la plupart des cas, l'appui apportés par les médias à l'égard de nombreuses recommandations formulées par la Commission. Voir à ce sujet les tableaux 4 et 5.

Tableau 4 : Coupures de presse et entrevues au cours de la révision globale et accélérée du droit pénal

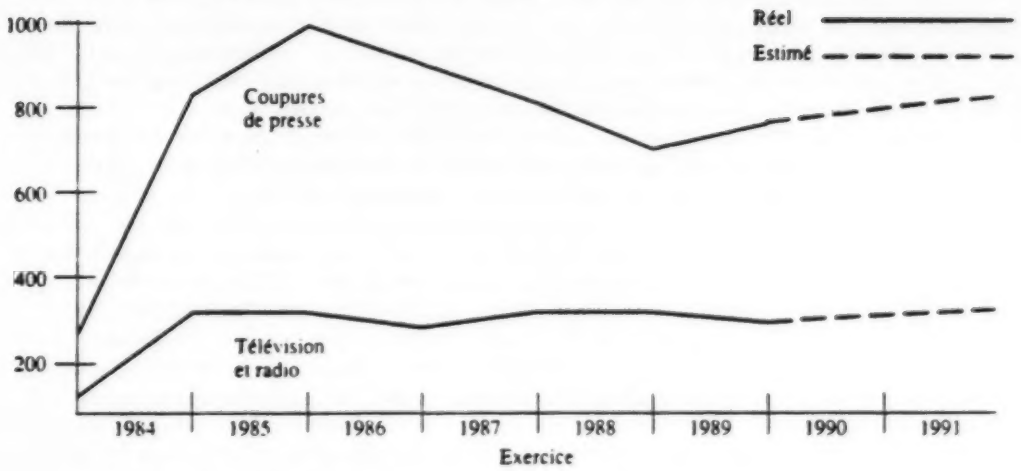

Tableau 5 : Demandes du public et distribution d'information et de publications sur la recherche juridique

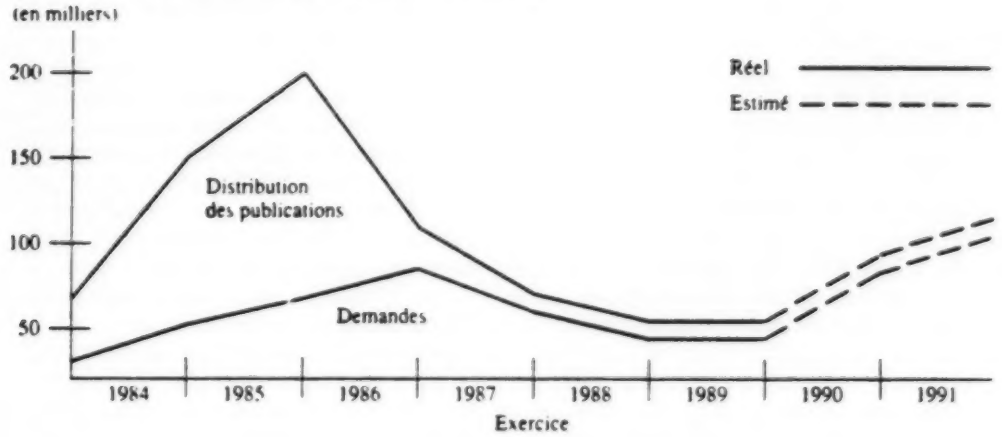

On trouvera dans les Rapports annuels de la Commission des renseignements détaillés sur les rapports au Parlement (dont la liste apparaît aux pages 27 et 28) et sur les travaux et recommandations qui ont été cités par les tribunaux.

F. Données sur le rendement et justification des ressources

Pour la réalisation de son programme de recherche, la Commission a recours aux services de chargés de recherche engagés à titre contractuel, soit à temps plein, soit à temps partiel. Les grandes

sections de recherche, définies dans la description du Programme (pages 9 à 11), auront besoin, selon les prévisions, de 21 chargés de recherche à temps plein et de 40 à temps partiel au cours de l'exercice 1990-1991.

Le tableau 6 indique les ressources financières affectées aux sections de recherche pour les services contractuels, l'aide temporaire et les services spéciaux, qui constituent collectivement les principaux éléments du coût de la recherche.

Tableau 6: Ressources financières par section de recherche

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989	
	Chargés de recherche		Chargés de recherche		Chargés de recherche	
	$	Années-personnes	$	Années-personnes	$	Années-personnes
Droit pénal*	825	16	828	16	776	16
Droit administratif	345	7	333	6	392	7
Protection de la vie	340	8	340	7	399	8
Modernisation	45	1	42	1	36	1
Nouveau programme de recherche	250	4	207	4	134	3
	1 805	36	1 750	34	1 737	35

* La Section de recherche en droit pénal est elle-même divisée en deux sections, la première traitant du droit pénal substantiel, et la seconde, de la procédure pénale. Le tableau ci-dessus montre le total des ressources affectées aux deux sections.

La diminution constante des ressources financières dont elle dispose a obligé la Commission à prendre des mesures pour atténuer l'effet de cette compression sur son programme. En premier lieu, elle a décidé de tenir des réunions auxquelles participeraient plusieurs groupes consultatifs à la fois, et elle a concentré le processus de discussion de telle sorte que les réunions sont moins nombreuses et plus courtes; cela permet des économies considérables en frais de déplacement. En outre, la Commission traitera certaines questions connexes dans une même publication et elle fixera des limites plus sévères pour la longueur des textes. A défaut de telles mesures, il serait impossible de poursuivre le processus de

consultation auquel la Commission est tenue en vertu de sa loi constitutive.

Les principaux fruits du Programme de la Commission de réforme du droit sont les documents de travail et les rapports au Parlement. Le document de travail est un exposé des recherches de la Commission sur la réforme du droit au moment de la publication et contient des propositions de réforme provisoires dans un domaine particulier. Les rapports énoncent quant à eux les recommandations définitives de la Commission. Le tableau 7 donne le nombre de documents dont la publication est prévue pour les exercices 1990-1991 et 1989-1990, de même que le nombre de documents publiés au cours de l'exercice 1988-1989.

La Commission de réforme du droit s'emploie actuellement à élaborer des objectifs et de meilleurs critères pour mesurer l'efficacité de son programme de recherche.

Tableau 7: Publications

Section de recherche	1990-91 Estimé			1989-90 Prévu			1988-89 Réel		
	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports
Droit Pénal									
Règles de fond	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Procédure	-	3	1	-	3	1	-	1	1
Protection de la vie	-	2	-	-	1	-	-	1	-
Droit administratif	2	2	-	1	-	-	2	-	-
Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2	7	1	1	4	2	2	2	1

Section de recherche en droit pénal (droit substantiel) : Les travaux de cette section de recherche s'achèveront pendant l'exercice 1990-1991, par l'adjonction de quelques chapitres au rapport n° 31 (Pour une nouvelle codification du droit pénal).

État d'avancement des travaux (1988-1989): La Section de recherche a poursuivi ses travaux sur les chapitre devant être ajoutés au rapport n° 31 (déposé en mai 1988).

Section de recherche en droit pénal (procédure): Les documents dont la publication devrait avoir lieu en 1990-1991 portent sur les

sujets suivants: les recours extraordinaires; l'appel; la tenue du procès dans un délai raisonnable; le juge et la conduite du procès; les dépens en matière pénale; les moyens de défense spéciaux; document d'étude sur le processus de détermination des peines pour les délinquants autochtones. La Section de recherche publiera en outre son second rapport sur le code de procédure pénale.

État d'avancement des travaux (1988-1989): La Section de recherche a publié les documents suivants: le rapport n° 32 - Notre procédure pénale, le document de travail n° 57 - Les mesures assurant la comparution, la mise en liberté provisoire et la détention avant le procès.

La Section de recherche a également entrepris la rédaction du code de procédure et de commentaires au sujet des études sur la police et les pouvoirs d'enquête.

Section de recherche sur la protection de la vie: On prévoit publier pendant l'exercice 1990-1991 des études sur les sujets suivants: l'opportunité de créer un comité national d'éthique biomédicale, le don d'organes et de tissus, la procréation assistée et la responsabilité découlant de la contamination du sol.

État d'avancement des travaux (1988-1989): La Section de recherche a publié le document de travail n° 58 - Les crimes contre le foetus.

Section de recherche en droit administratif: On prévoit publier au cours de l'exercice 1990-1991 les documents suivants: État administratif et droit administratif: À l'horizon de la décennie 1990-1999; la création d'un Ombudsman au Canada; la responsabilité administrative et l'Ombudsman; la police administrative: sa nature et les modalités de son autorisation.

État d'avancement des travaux (1988-1989): Deux documents d'étude ont été publiés: La lutte contre la pollution au Canada: la réglementation des années quatre-vingt; Les régimes d'inspection: étude de cas et bibliographie sélective.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 8: Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Personnel			
Traitements et salaires	1 801	1 711	1 548
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	279	263	271
	2 080	1 984	1 819
Biens et services			
Transports et communications	452	478	448
Information	247	293	272
Services professionnels et spéciaux	1 807	1 750	1 737
Location	85	53	61
Achat de services de réparation et d'entretien	18	13	14
Services publics, fournitures et approvisionnements	137	128	146
Autres subventions et paiements	2	1	-
	2 748	2 716	2 678
Total des dépenses de fonctionnement	4 828	4 700	4 497
Capital	13	36	38
	4 841	4 736	4 535

2. Besoins en personnel

Tableau 9 : Détail des besoins en personnel

	Années-personnes* contrôlées				
	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1990-1991
Gestion	1	1	2	59 000 - 132 700	-
Scientifique et professionnelle	2	2	1	16 751 - 120 100	64 100
Administration et service extérieur	9	9	9	14 810 - 73 032	41 627
Technique	1	1	1	13 077 - 74 713	-
Soutien administratif	22	23	20	15 452 - 45 299	29 010
Exploitation	1	1	1	15 027 - 59 009	-
	36	37	34		

	Autres années-personnes*				
	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1990-1991
Haute direction	5	5	5	42 500 - 158 800	105 200
	5	5	5		

* L'expression «années-personnes» désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les années-personnes contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Le Conseil du Trésor ne contrôle pas les années-personnes concernant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes «autorisées».

des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes «autorisées».

Les «autres» années-personnes ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota: Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1989. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Coût net du Programme

Tableau 10: Coût total du Programme pour 1990-1991

(en milliers de dollars)	Budget principal 1990-1991	Plus* autres coûts	Coût estimatif total du Programme 1990-1991	1989-1990
Travaux permanents de la Commission de réforme du droit	4 841	563	5 404	5 342

* Les autres coûts de 563 000 $ comprennent:

	(en milliers de dollars)
• Locaux fournis sans frais par Travaux publics	483
• Émission des chèques et autres services comptables fournis sans frais par Approvisionnements et Services	7
• Avantages sociaux des employés constitués de la contribution de l'employeur aux primes des régimes d'assurance et des frais payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor; 1 776 $ par année-personne	73

B. **Autres renseignements**

Liste des rapports au Parlement

De 1971 à 1979, 12 rapports ont été déposés au Parlement. Depuis lors, la Commission a présenté les rapports suivants:

Objet	Date de présentation au Ministre
Les commissions consultatives et les commissions d'enquête	18 avril 1980
Le contrôle judiciaire et la Cour fédérale	25 avril 1980
Les critères de détermination de la mort	8 avril 1981
Le jury	28 juillet 1982
L'outrage au tribunal	18 août 1982
L'obtention de motifs avant la formation d'un recours judiciaire - Commission d'appel de l'immigration	16 décembre 1982
Le mandat de main-forte et le télémandat	22 juillet 1983
Euthanasie, aide au suicide et interruption de traitement	11 octobre 1983
Les méthodes d'investigation scientifiques : l'alcool, la drogue et la conduite des véhicules	10 novembre 1983
La communication de la preuve par la poursuite	15 juin 1984
L'interrogatoire des suspects	30 novembre 1984
Les fouilles, les perquisitions et les saisies	22 mars 1985
Les techniques d'investigation policière et les droits de la personne	22 mars 1985
Les organismes administratifs autonomes	23 octobre 1985
La façon de disposer des choses saisies	24 avril 1986

Objet	Date de présentation au Ministre
Quelques aspects du traitement médical et le droit pénal	12 juin 1988
L'arrestation	6 novembre 1986
Pour une nouvelle codification du droit pénal	3 décembre 1986
Pour une nouvelle codification du droit pénal - Édition révisée et augmentée du Rapport n° 30	19 mai 1988
Notre procédure pénale	21 juin 1988

On peut obtenir sur demande des renseignements sur les rapports antérieurs

C. **Index des matières**

Accueil fait par le public et les médias	17, 19
Chargés de recherche	12, 20, 21
Code de procédure pénale	7, 10, 11, 22, 23
Droit administratif	7, 9, 11, 15, 17
Droit de l'environnement	6, 11, 12, 15
Droit médical	6, 11
Législation et interprétation judiciaire	14
Protection de la vie	9, 17
Révision globale du Code criminel	6, 7